

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Applicables à compter du 1er janvier 2021

Entre l'acheteur dénommé ci-après le « Client » et la société PETZL DISTRIBUTION dénommée ci-après la « Société », il est convenu ce qui suit :

1 - APPLICATION DES CGV : ces conditions générales de vente (ci-après : CGV) s'appliquent aux produits que notre Société vend (« Produits »), et s'appliquent à une clientèle professionnelle, c'est-à-dire des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui utilisent ou revendent les Produits dans le cadre de leur activité professionnelle.

Toute commande de Produits à notre Société implique l'acceptation sans réserve de ces CGV. Toute commande acceptée par notre Société à compter de la date indiquée ci-dessus est régie par ces conditions.

2 - CONDITIONS DÉROGATOIRES : aucune clause contraire à ces CGV n'est opposable à notre Société, sauf accord exprès préalable et écrit de sa part.

Notre Société se réserve par ailleurs le droit de refuser des commandes ou de les soumettre à des conditions dérogatoires à ces CGV, sur la base de son évaluation des risques. Tel pourrait être, notamment, le cas de commandes présentant un risque financier que notre Société considère excessif ou provenant d'un Client qui ne se serait pas acquitté de toutes ses obligations résultant d'affaires antérieures, qui aurait manifesté à l'égard de notre Société un comportement déloyal ou contraire aux usages commerciaux.

3 - ACCEPTATION DES COMMANDES : l'acceptation d'une commande requiert une confirmation écrite de notre Société. Cette confirmation dérive si nécessaire à certains termes de la commande initiale, et doit être vérifiée par le Client. En l'absence de contestation de la part du Client dans un délai de 72 heures, les termes indiqués dans cette confirmation seront réputés acceptés par ce dernier. Le Client ne peut annuler une commande de Produits personnalisés ou une commande déjà expédiée. Toute demande de modification de la commande initiale par le Client ne liera notre Société qu'après acceptation expresse de celle-ci. En tout état de cause, l'acceptation reste soumise à la condition que, jusqu'à la livraison aux entrepôts du Client de tout ou partie de la commande, il ne soit apparu aucun risque financier ou tout autre élément de nature à la remettre en cause.

4 - TARIFS :

4.1. Tarifs :

Les prix indiqués au catalogue tarif de notre Société sont donnés à titre indicatif pour l'année civile et sont hors taxes et FCA Crolles, France Incoterm 2020. Seuls les prix mentionnés sur la confirmation de commande engagent notre Société. Notre Société respectera un préavis de 2 mois pour tout changement de prix, sauf s'il résulte d'une erreur matérielle ou d'une fluctuation des conditions économiques.

4.2. Produits : notre Société peut modifier à tout moment l'offre de Produits et les caractéristiques des Produits, ce sans aucun préavis et sans pouvoir donner droit au versement de quelconques dommages-intérêts.

5 - INTEGRITÉ DES PRODUITS, INFORMATION ET SERVICES AUX UTILISATEURS : le Client n'est pas autorisé à modifier/altérer les caractéristiques des Produits. Ces caractéristiques incluent notamment les marquages, lignes, contours, couleurs, forme, texture ou matériaux, ainsi que le packaging des Produits, compris en son sens le plus large, et tous les documents (notices, documents techniques, certifications) qui y seraient attachés. Ces éléments sont indissociables des Produits vendus. Cette obligation a pour but premier d'assurer la sécurité des utilisateurs finaux des Produits. Notre Société décline toute responsabilité et garantie et engagera toutes actions nécessaires envers le Client ou toute personne qui porterait atteinte à l'intégrité des Produits.

Il est de la responsabilité du Client, grâce à la documentation attachée aux Produits, d'attirer l'attention des utilisateurs finaux tant sur l'importance de l'entretien et du contrôle périodique des Produits que sur leurs caractéristiques et conditions d'utilisation.

Le Client doit être en capacité de fournir des conseils techniques à ses clients, de les informer du bon usage des Produits et d'assurer un service après-vente. Le Client s'interdit de facturer à ses clients un service que notre Société lui fournit gratuitement (ex: remplacement de produit garanti).

6 - CONDITIONS DE RÉGLEMENT ET DÉFAUT DE PAIEMENT :

6.1. Sauf stipulation contraire prévue aux conditions particulières ou mentionnée sur les factures, celles-ci sont payables au siège social de notre Société au plus tard à 30 jours date de facture. Pour tout Client ne possédant pas un compte ouvert dans notre Société, le règlement doit intervenir au comptant à la commande. Toute demande d'ouverture de compte devra être accompagnée des informations requises par notre Société, incluant des références bancaires et commerciales.

6.2. Tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- Des pénalités de retard calculées sur l'intégralité des sommes dues, par application d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur en France au jour où le paiement aurait dû intervenir, et

- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, et, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire, et

- le paiement avant livraison de toute commande, même déjà acceptée et prévoyant un terme de paiement.

6.3. Un retard de paiement de plus de 30 jours entraînera de plein droit, sur simple information de notre Société au Client : l'exigibilité de toute créance, en cas de terme de paiement accordé ; et la perte des remises et ristournes qui auraient été accordées au Client ;

7 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : les Produits restent la propriété de notre Société jusqu'au paiement complet du prix TTC par le Client. Le Client est cependant autorisé à revendre les Produits avant leur paiement complet pour les besoins de son activité. Jusqu'au paiement complet, le Client s'engage à ne pas donner les Produits en gage à ses créanciers. En cas d'inventaire ou de saisie opérée par des tiers sur les Produits, le Client devra informer le tiers et l'huissier instrumentaire de la réserve de propriété au bénéfice de notre Société, vérifier qu'elle soit mentionnée sur le procès verbal d'inventaire ou de saisie, et informer immédiatement notre Société.

Si le Client ne respecte pas les conditions de paiement prévues, ou s'il fait l'objet, avant le paiement intégral du prix, d'une procédure collective, notre Société se réserve la faculté de revendiquer la restitution des Produits et d'exercer son droit de revendication sur le prix des Produits, aux frais du Client. Le Client s'engage à laisser notre Société ou toute personne qu'elle mandatera, accéder à ses locaux et aux Produits.

8 - TRANSFERT DES RISQUES : notwithstanding la clause de réserve de propriété ci-dessus, les risques passent à la charge du Client à la livraison, selon l'Incoterm 2020 FCA Crolles-France, sauf stipulations contraires mentionnées sur la confirmation de commande. La survenance d'un sinistre entraînant la perte, la détérioration ou la destruction des Produits, avant le paiement de la totalité des sommes dues par le Client, ne le libère pas de son obligation de paiement. Celui-ci est tenu d'avoir souscrit une assurance couvrant les risques de perte ou détérioration du Produit jusqu'au paiement complet du prix. Notre Société peut décider de percevoir directement l'indemnité d'assurance en lieu et place du Client qui l'accepte, et qui restera tenu de la différence entre le montant de l'indemnité et le préjudice subi par notre Société.

9 - LIVRAISON :

9.1. Délais de livraison : les délais de livraison annoncés dans la confirmation de commande sont donnés à titre indicatif. La responsabilité de notre Société ne pourra être recherchée en cas de retard de livraison. En cas de paiement anticipé, le délai de livraison se compute à compter de la réception du règlement de la commande. En cas d'exportation, les différentes autorisations (licence d'importation, autorisation de paiement dans d'autres devises) devront avoir été obtenues par le Client préalablement à toute commande et communiquées à notre Société. Toute modification de commande, modifie le délai de livraison initialement prévu.

9.2. Retard d'enlèvement ou de réception : lorsque le Client n'enlève pas ou ne réceptionne pas les Produits dans le délai indiqué dans la confirmation de commande- sans que ceci soit imputable à notre Société ou convenu au préalable- notre Société peut, à son choix, et sans préavis, appliquer une pénalité de 0,5% du montant de la commande par jour de retard, ou mettre les Produits en entrepôt aux frais du Client. Au-delà de deux semaines de retard, notre Société sera en droit de résilier la commande et de procéder à la vente des Produits à des tiers.

10 - RETOURS : En cas d'avarie ou de perte totale ou partielle des Produits, le Client devra émettre ses réserves au transporteur dans les trois jours suivant la réception des Produits. De plus, toute réclamation portant sur un vice ou une non-conformité apparent du Produit par rapport à la commande devra être formulée par écrit à l'attention de notre Société, par le biais d'un formulaire, dans un délai de 10 jours suivant la réception du Produit. Ce formulaire est envoyé par email au Client sur demande à son contact habituel. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Les retours ne sont autorisés que si notre Société les a préalablement acceptés, suite au renvoi du formulaire, et sous les conditions suivantes : Les Produits doivent parvenir à notre Société dans le délai d'un mois suivant cette acceptation, neufs et en parfait état dans leur emballage d'origine. Le cas échéant, ils seront remboursés intégralement par notre Société.

A défaut, une minoration adaptée et de 10 % minimum de l'avoir sera effectuée. En cas d'erreur de notre Société dans la réalisation de la commande (Produit non commandé, endommagement avant livraison au Client selon incoterm utilisé), la Société organisera le transport retour et prendra les frais à sa charge.

11 - SUPPORTS PUBLICITAIRES : Tous les supports publicitaires mis gratuitement à la disposition du Client, tels que, sans que cette liste soit limitative, des banquettes, présentoirs, oriflammes, sont et demeurent la propriété de notre Société. Aussi, notre Société se réserve le droit de les faire déplacer à l'intérieur du ou des magasins du Client, ou de les faire retirer. Les supports publicitaires dont il ne sera plus fait usage seront conservés à la disposition de notre Société. Ils ne pourront être détruits par le Client sans l'autorisation de notre Société.

12 - CONDITIONS DE REVENTE : Notre Société s'est réservée ou a alloué des exclusivités territoriales dans de nombreux pays, notamment dans des pays dits "Zone Europe" c'est-à-dire l'Union européenne (UE), l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse.

Afin de les respecter, sauf accord préalable et écrit de notre Société :

- tout Client établi hors de la Zone Europe s'engage à ne pas vendre ni expédier, directement ou indirectement, des Produits hors de son pays d'établissement.

- tout Client établi dans un pays de la Zone Europe, s'engage à ne pas vendre ni expédier, directement ou indirectement, des Produits en dehors de cette zone.

- notre Société s'étant réservé ou ayant alloué une exclusivité de vente en B to B dans l'ensemble de la Zone Europe, aucun client établi dans cette Zone et agissant en tant que grossiste- c'est-à-dire revendant à une clientèle professionnelle qui achète pour revendre- ne peut effectuer des ventes actives en dehors de son pays d'établissement.

Le pays d'établissement est le pays déclaré comme lieu de facturation à notre Société, ou en cas de contrat d'exclusivité, les pays pour lesquels cette exclusivité a été conférée.

Notre Société se réserve le droit de suspendre immédiatement toutes ventes et expéditions de Produits contraires aux stipulations ci-dessus jusqu'à la cessation du manquement et la complète réparation des dommages causés, ce sans préjudice d'autres actions, prévues par ces CGV ou le droit commun.

Si un Client considère que ces dispositions sont contraires à des dispositions d'ordre public international de son pays, il doit en informer notre Société par un écrit argumenté afin que les parties puissent statuer sur la conduite à tenir.

13 - REVENTE PAR INTERNET : Le Client est autorisé à mettre en vente les Produits sur son propre site internet, qu'il administre lui-même, ci-après dénommé « le Site » aux termes et conditions suivants :

- Le Site doit être hébergé par un fournisseur d'accès dont la compétence est renommée, sur un serveur de qualité, assurant une bande passante suffisante pour traiter la demande moyenne des clients du Site sans dégradation de la rapidité et/ou de la fiabilité du Site notamment en ce qui concerne la procédure de paiement.

- Le Site doit bénéficier d'une disponibilité fonctionnelle en adéquation avec les pratiques courantes du commerce.

- L'hébergeur du Site doit être équipé d'une technologie de cryptage standard ou permettant au moins des paiements sécurisés en ligne.

- Le Client doit veiller au respect des lois et règlements applicables, ainsi que des pratiques courantes de l'industrie.

- L'image de marque, la réputation de notre Société et la nature technique des Produits justifient l'exigence de standards de qualité que doit respecter le Client. A cet effet, les critères suivants seront respectés :

- Présentation complète des caractéristiques techniques des Produits ainsi que leurs spécificités fonctionnelles et technologiques, dans la langue du client.

- Les marques doivent être clairement affichées et identifiables et la charte graphique PETZL respectée.

- Absence de tout élément de nature à dévaloriser l'image des Produits.

14 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : le Client s'engage à respecter les marques, brevets, droits d'auteur, dessins et modèles, et d'une façon générale, tous droits de propriété intellectuelle détenus par notre Société ou une de ses Affiliées. Une "Affiliée" est une entité contrôlée par la Société, qui contrôle la Société ("société mère") ou qui est contrôlée par la société mère de la Société. Le contrôle est la détention, directe ou indirecte, de plus de 50% des droits de vote ou des capitaux propres de l'entité concernée.

15 - GARANTIE ET PIÈCES DÉTACHÉES : notre Société offre une garantie contractuelle de minimum trois ans à compter de la date d'achat du Produit. Elle porte sur les pièces et main-d'œuvre uniquement, et couvre les défauts de matière ou de fabrication. Sont notamment exclus de la garantie, les consommables (ex : piles), l'usure normale et la corrosion du Produit, toute utilisation ou entretien du Produit non approprié et toute négligence. Des précisions sont disponibles sur Petzl.com. Les pièces détachées fournies notre Société et indispensables à l'utilisation des Produits sont disponibles pendant la durée de la garantie contractuelle.

16 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : notre Société n'est pas responsable :

- de l'inexécution de ses obligations imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

- de dommages directs ou indirects causés par une utilisation ou un entretien du Produit non conforme aux instructions de notre Société ou aux règles et bonnes pratiques régissant l'activité de l'utilisateur.

- d'une impossibilité d'acheter, de vendre ou d'utiliser les Produits causée par un rappel de Produits ordonné par notre Société, l'un de ses fournisseurs ou une autorité compétente.

Sauf disposition d'ordre public contraire, la responsabilité contractuelle de notre Société ne saurait excéder le montant des sommes payées par le Client pour l'achat des Produits objet de la réclamation.

17 - FORCE MAJEURE : Notre Société et le Client ne seront pas responsables du non-respect de leurs obligations dû à un cas de force majeure. Sont des cas de force majeure : lock-out, grève, épidémie, embargo, émeutes, actes de vandalisme, blocages des moyens de transport, mesures impératives des autorités des pays d'établissement d'une partie ou du pays de livraison, sinistre affectant les moyens de production ou logistiques d'une partie.

Est aussi un cas de force majeure tout événement indépendamment de la volonté des parties, imprévisible et insurmontable, et ne pouvant être raisonnablement prévu lors de leur engagement, empêchant la bonne exécution par au moins l'une d'elle de son engagement, et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et au coût non excessivement onéreux.

18 - DONNÉES PERSONNELLES : Les informations nominatives recueillies, directement par notre Société ou par le biais de ses Affiliées et agents commerciaux, dans le cadre des relations commerciales entre les parties font l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion de ces relations. Ces informations comprennent notamment les coordonnées professionnelles des interlocuteurs de notre Société et du Client (identité, numéro de téléphone professionnel, e-mail). Elles sont recueillies et traitées exclusivement aux fins de l'exécution de leurs relations commerciales et sont destinées à leurs propres interlocuteurs au sein de chaque partie, et aux Affiliées et agents commerciaux de notre Société. Elles seront conservées pour la durée de la relation commerciale entre les parties et jusqu'à dix ans suivant sa cessation, pour quelque raison que ce soit. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les personnes physiques concernées bénéficient d'un droit d'opposition pour raisons légitimes, d'accès, de rectification, d'effacement (« droit à l'oubli »), d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des informations qui les concernent. Toute personne physique qui souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations devra s'adresser à l'adresse dataprivacy-eu@petzl.com. En cas de manquement aux précédentes dispositions, les parties auront le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle locale compétente (en France, la CNIL).

19 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION - DROIT APPLICABLE : de convention expresse, 19.1. Toute action judiciaire, y compris urgente ou conservatoire, issue des relations pré-contractuelles ou contractuelles des parties, sera portée devant les juridictions compétentes de Grenoble (France), ou les juridictions françaises les plus proches de Grenoble ayant compétence.

19.2. Les ventes, ainsi que toute relation pré-contractuelle ou contractuelle des parties, sont régies par la loi française, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. En cas de litige concernant l'application ou l'interprétation des présentes, le texte en langue française fera foi.

Petzl Distribution, SAS au capital de 688.440 euros, sise ZI de Crolles, F- 38920 Crolles R.C.S Grenoble (F) numéro 388 381 642